BILLARD CLUB CORMELLOIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 Préambule

Le BCC est hébergé dans la halle des sports Rue de la Pagnolée –14123 Cormelles le Royal selon une **convention de mise à disposition** contractée avec la ville de Cormelles le Royal, à respecter par tous.

2 Adhésion au club

L'adhésion au club s'acquiert par une cotisation annuelle fixée par le comité directeur pour chaque année sportive du 01/09 au 31/08.

Tous les adhérents sont **licenciés à la FFB** avec les droits et les obligations qui s'y rattachent.

3 Compétition

L'engagement en compétition n'est pas obligatoire :

Chaque adhérent le décide chaque année. S'il s'engage, il doit respecter le code sportif de la FFB (présence ou absence justifiée et annoncée, tenue, esprit sportif). La participation aux compétitions donne droit à un dédommagement, le covoiturage est conseillé pour une même destination. Si plusieurs véhicules sont utilisés pour une même destination, le dédommagement sera divisé par autant de véhicules.

4 Organisation des manifestations

Le BCC accueille des compétitions FFB.

Tous les adhérents doivent participer au bon déroulement de ces compétitions, (accueil, arbitrage, marquage), à tour de rôle, selon un calendrier prévisionnel établi avec chacun en octobre.

Chaque compétiteur s'engage à arbitrer ou marquer sur 2 journées complètes de compétitions. En cas de non-respect de cette obligation, le comité directeur se réserve le droit de ne pas indemniser les frais de déplacements du joueur après l'avoir rencontré.

5 Nettoyage de la salle :

Le nettoyage de la salle est assuré en partie par les gardiens, il doit être complété par les adhérents selon un calendrier établi et affiché, pour la partie « intendance », le mobilier, la vaisselle, les poubelles.

Le nettoyage des billards et des billes est fait par les utilisateurs.

6 Invités et personnes extérieures

Les non-membres du club peuvent être **acceptés ou invités**, avec participation financière immédiate, sous la responsabilité d'adhérents présents durant le temps de leur passage.

7 Heures d'affluence

Tous les adhérents ont un **droit d'accès égal aux billards** de leur catégorie sans qu'il soit besoin de le rappeler : en cas d'affluence, les premiers arrivés de la ½ journée cèdent leur place en suspendant leur entraînement ou en terminant leur distance de jeu.

8 Tenue sportive

Tous les adhérents s'engagent à respecter :

Le port du maillot avec logo et le nom de la ville pour les compétitions individuelles ou en équipes, il remplace le seul logo.

9 Contrat d'engagement républicain

« **Le contrat d'engagement républicain** » auquel adhère l'association. Tous les adhérents s'engagent à respecter et à faire respecter le présent règlement, les statuts et règlement intérieur pour favoriser les meilleures relations entre tous et les meilleures conditions d'activité.

10 Exclusion

En cas de manquement grave ou répété :

La commission de discipline pourrait décider de sanctions appropriées (avertissement, suspension temporaire d'accès, exclusion), lesquelles ne seraient prises qu'après audition des intéressés

Le président : Bernard Couchot

Signature:

